



Les médecins intérimaires en hôpital dans le viseur

SANTÉ. Le gouvernement veut plafonner leur rémunération.

PAGES FRANCE

MOBALPA

LA TVA OFFERTE*

DU 1^{ER} AU 31 MARS

AURILLAC - 04 71 46 03 28

*Voir les conditions en magasin



lamontagne.fr

LA MONTAGNE

CentreFrance

CANTAL

LUNDI 13 MARS 2023 - 1,30 €

Le covoiturage accélère



Partager les voyages permet d'en diviser le coût : les Cantaliens covoiturent de plus en plus.

PAGES 2 ET 3

PHOTO WILLIAM DURAN

PROPOS D'UN MONTAGNARD

Pédaler nu pour se défendre. Il y a quelques jours, les automobilistes de São Paulo n'en ont sans doute pas cru leurs yeux quand ils ont croisé une trentaine de cyclistes entièrement nus sur leur bicyclette, casque sur la tête, mais fesses à l'air. L'objectif de cette déclinaison brésilienne du mouvement World Naked Bike, sensibiliser les automobilistes sur la « vulnérabilité » des cyclistes face aux accidents de la route, dont ils sont régulièrement victimes. L'an dernier, au Brésil, 16.000 accidents entraînant des hospitalisations de cyclistes dans un état grave ont été recensés, soit 44 par jour en moyenne.



Enquête littéraire sur l'affaire Fiona la fillette morte à Clermont-Ferrand

LIVRE. Avec *Retrouver Fiona*, l'autrice clermontoise Dalie Farah livre sa vision de cette affaire judiciaire marquante.

DERNIÈRE PAGE



Instaurer un congé menstruel, vraie ou fausse bonne idée ?

FACE À FACE. Adopté par l'Espagne, le congé menstruel ne représente qu'une demi-mesure pour plusieurs associations féministes.

PAGES FRANCE



M 0750 1,30

Cantal
ISSN 1285-9542
13/03/23

Le Cantal est-il une terre de covoiturage ?

Transport

Le Cantal fait partie des départements où le covoiturage s'est beaucoup développé. Plusieurs raisons sont évoquées par les usagers, comme l'aspect économique. L'enclavement du département ne permet pas d'effectuer des voyages facilement en train vers des villes clés - comme Toulouse, Paris ou même Clermont-Ferrand - aussi rapidement qu'en voiture.

Anna Modolo
anna.modolo@centrefrance.com

A tout sécurité pour les acteurs locaux, moyens de réaliser des économies pour les usagers : le covoiturage a le vent en poupe dans le Cantal. À 22 ans, Pauline Bouillin ne pourrait d'ailleurs plus s'en passer. Depuis cinq ans, cette Aurillacoise étudie le droit à Toulouse. « Au début, je prenais le train, mais la gare de Figeac a brûlé. Je me suis donc tournée vers BlaBlaCar. » La solution idéale pour elle, qui trouve souvent quelqu'un pour l'emmener à bon port et en trois heures au lieu de quatre en train. Sous réserve de s'y prendre assez tôt.

« À partir d'Aurillac, on ne peut pas trop s'y prendre à la dernière minute, observe-t-elle. C'était possible avant le Covid, mais je trouve qu'il y a moins de trajets depuis. Donc c'est moins facile si on n'anticipe pas. » Si elle a enchaîné les bonnes expériences depuis 2018, Pauline Bouillin est tombée « une fois » sur un homme louche. « Je fais toujours attention à ce qu'il y ait plusieurs voyageurs dans la voiture. Je regarde si le conducteur est certifié, je consulte les no-

tes... Cette fois-là, la majorité des avis étaient positifs, sauf un « à éviter ». Mais nous étions deux... L'autre voyageuse a annulé à la dernière minute et je me suis retrouvée seule avec lui. Dès le départ, il me posait des questions, il était insistant. Je l'ai signalé à la plateforme, mais comme on peut se recréer un compte, je pense qu'il existe toujours. » Elle redouble donc de vigilance aujourd'hui et poursuit ses trajets... En surveillant les prix. « En train, ça me coûte 17 € : tous les BlaBla dans les 10 euros, je prends. Mais entre 25 et 30 euros, ce n'est pas possible. »

Que des avantages ?

Si Pauline Bouillin est toujours passagère, « sauf quand je pars en vacances », Charles Pontié quant à lui, c'est l'inverse. Adeptes du covoiturage depuis trois ans, cet ingénieur aérospatial à Toulouse de 25 ans, est Ardéchois mais a famille et amis à Aurillac. Il utilise le covoiturage « une à deux fois par mois ». Les raisons sont identifiées : « C'est écologique et ça rend les trajets agréables. De toute façon, ces trajets, je les fais, donc autant prendre des gens dans ma voiture, résume-t-il. Ça s'est globalement toujours bien passé. Une seule fois, une mère de famille m'a demandé de déposer ses enfants de 8 et 14 ans. J'ai trouvé

ça étrange et j'ai refusé : les mineurs, j'évite. Tout comme les rendez-vous dans des lieux éloignés. »

Et le concept ne plaît pas qu'aux jeunes. Claude Zappia, 64 ans, habitant dans le Val-de-Marne, vient régulièrement passer quelques jours chez sa fille,

« Le covoiturage a toujours un peu existé dans le Cantal, sans être organisé »

à Aurillac. « Les péages reviennent vite cher. Et c'est vrai qu'en plus de l'aspect social, cela représente pour moi une vraie économie. Je dépose souvent des voyageurs avant Aurillac. Pour cela, les applis sont indispensables : elles repèrent sur quelles routes vous passez et sécurisent les transactions. Au final, le covoiturage me permet de rentabiliser l'essence et les péages, ce qui n'est pas négligeable. » Quarante euros de péages aller-retour et près du double en essence en ce qui le concerne.

Des économies, c'est justement ce qu'ont voulu encourager les



dirigeants de l'antenne de Saint-Gobain, à Montmurat. Alexandre Lallis, responsable environnement hygiène et sécurité, décrit une expérimentation menée au sein de l'entreprise, de septembre 2021 à avril 2022. « Notre objectif était multiple : réduire le risque routier, s'inscrire dans une démarche écoresponsable, permettre aux salariés de faire des économies, énumère-t-il. Nous avons réalisé une enquête qui nous a révélé que nos salariés parcourent en moyenne

34 km aller-retour par jour pour se rendre sur leur lieu de travail, plusieurs sur les mêmes routes... Parce qu'ils ne se connaissent pas entre services. »

Difficile de se tourner spontanément vers le covoiturage. La solution ? Passer par une application. « Le but était de mettre en contact les personnes de l'atelier de production, par exemple, avec une personne d'un autre atelier qui fait plus ou moins le même trajet. Nous avons procédé, avec l'applica-

Où trouver une aire de covoiturage dans le département ?

De nombreuses aires de covoiturage officielles sont référencées dans le département mais d'autres lieux possibles sont recensés.

Le Cantal recense au moins dix-neuf aires de covoiturage officielles (*), dont quatre autour d'Aurillac. On compte l'aire de Sansac-de-Marmiesse (RN 122 après la station-service), celles de Lascaux (RD 120-RD 18), de Montméghé (RD 120-RD 922), sur la commune d'Ytrac et d'Empleinadiou, à Arpajon-sur-Cère (RD 920).

Vic-sur-Cère possède une aire de covoiturage, située à la sortie, côté Aurillac, le long de la



OFFICIELLES. Dix-neuf aires sont recensées mais les covoitureurs se donnent aussi rendez-vous sur des parkings. PHOTO D'ARCHIVES JÉRÉMIE FULLERINGER

RN 122. Deux places de parking sont réservées aux personnes à mobilité réduite. À Drugeac, l'aire des Quatres-Routes de Sallers (RD 922).

À Laroquebrou, l'aire de covoiturage se situe au niveau de l'échangeur du pont d'Orgon. Giou-de-Mamou (RN 122-RD 58), Saint-Cernin (RD 922-RD 160), Cayrols (RN 122-RD 51), Madic (RD 922-RD 3) et Saint-Chamant (RD 922-RD 42) comptent également une aire de covoiturage.

Sur Pierrefort, les deux aires sont localisées aux deux entrées de la commune : l'aire des Crozes (route d'Aurillac) et l'aire de

l'Aubrac. Du côté d'Ydes, l'aire de covoiturage des Quatres-Routes de Saignes (RD 922-RD 15)

Saint-Martin-Valmeroux, (RD 922-RD 42), Saint-Georges (RD 74-bretelle A75) disposent d'une aire de covoiturage. ■

Solène Salavert

(*) Cette liste non exhaustive ne tient pas compte, entre autres, des espaces non aménagés.

INFOPLUS

Les adresses et les caractéristiques des différentes aires de covoiturage dans le Cantal sont recensées sur alternativi.fr/annuaire/aire-de-covoiturage/cantal.

de transport dans le département

**LE FAIT
DU JOUR**


ÉCHANGES. « De toute façon, ces trajets, je les fais, donc autant prendre des gens dans ma voiture », déclare Charles Pontié, 25 ans, ingénieur aérospatial à Toulouse. PHOTO D'ILLUSTRATION JÉRÉMIE FULLERINGER

tion Karos, à un partenariat qui nous permettait payer la part passager (2 €). » Le succès était complet : plusieurs milliers de trajets en moyenne ont été recensés pendant un an et 400 par mois, ces derniers mois. « Des gens ont continué à faire du covoiturage sans passer par l'appli : du coup, nous n'avons pas de retours chiffrés. » Mais l'objectif de booster ce moyen de transport est atteint. Avec un bémol. « Le Cantal manque d'aires de covoiturage, regrette-t-il.

C'est un territoire enclavé pour lequel ce devrait être une priorité. »

Là-dessus, Bruno Faure, président du Conseil départemental, est d'accord. « Le covoiturage a toujours un peu existé dans le Cantal, sans être organisé. Sur les axes structurants, les gens se garent n'importe où : c'est là qu'il faut agir », constate-t-il. Une priorité selon lui qui, sur le Pays de Salers, a réalisé plusieurs aires lors de sa présidence. « Aujourd'hui, cela devient

une nécessité économique pour les Cantaliens. Il faut définir où positionner de petits parkings, loin de la chaussée et en faciliter l'accès. L'idéal serait d'arriver à un partenariat à trois : la signalétique (le Département), les travaux (les EPCI) et l'entretien (les communes). Le Département, dans le cadre de ses contrats de développement, peut accompagner les intercommunalités sur ce type de projet », assure-t-il. Mais le Département ne peut pas en être le seul instigateur. ■

Les cinq infos indispensables à connaître sur le covoiturage

Le covoiturage n'est pas un service de transport public de personnes. Les passagers et le conducteur sont des particuliers qui n'exercent pas leur activité dans un cadre professionnel mais utilisent en commun un véhicule automobile privé. Ceci implique quelques connaissances.

1 Doit-on avoir une assurance pour covoiturer ? Non. Les passagers sont protégés par la garantie de responsabilité civile obligatoire, comprise dans le contrat d'assurance auto. Ainsi, le véhicule est couvert pour tous les dégâts corporels et matériels des personnes transportées en

cas de sinistre. En revanche, si vous êtes amenés à céder le volant, vérifiez que cela soit pris en charge par votre contrat. Sachez également que certaines plateformes de covoiturage proposent des compléments d'assurance (exemple : le remboursement de la franchise en cas de prêt du volant).

2 Faut-il des clauses spécifiques en fonction du type de trajet en covoiturage ? Si vous faites du covoiturage pour vous rendre au travail, vérifiez que le contrat d'assurance de votre véhicule garantisse bien les trajets domicile travail.



RÈGLES. Des notions sont à appréhender avant de monter à bord. PHOTO RICHARD BRUNEL

3 Dans le cas d'une annulation, peut-on prétendre à un dédommagement ? Tout dépend si vous êtes passé par une plateforme ou non. Dans le cas où le covoiturage se fait sans intermédiaire, il n'y a aucun recours légal pour obtenir une compensation. En revanche, via une plateforme, sous certaines conditions, il est possible d'avoir jusqu'à un paiement complet à titre de dédommagement, que vous soyez conducteur ou passager.

4 Avant de covoiturer, quelles précautions prendre en tant que passager ? Vérifiez la validité du

permis de conduire du conducteur, que le véhicule soit bien assuré en regardant la vignette d'assurance auto (papillon vert) collée sur le pare-brise et qu'il soit bien en règle en demandant la présentation du certificat d'immatriculation (carte grise).

5 Que faire si vous deviez prendre le volant ? Il est nécessaire que le contrat d'assurance du conducteur ne comporte pas une clause « conducteur exclusif » car, dans ce cas, seul ce dernier est pleinement assuré. S'il ne peut pas vous en apporter la preuve, abstenez-vous de prendre le volant. ■

Stéphanie Merzet

LE CANTAL À LA LOUPE

De 86 à 372 voyages par mois

Avec un total de 2.847 voyages en 2022 (*), le Cantal arrive 47^e de la liste. Rapporté au nombre d'habitants, il devance les trois autres départements d'Auvergne. Le pic a été atteint au moins de juin et le nombre de voyages le plus bas en décembre.

26,55 kilomètres

C'est la distance moyenne des voyages.

1.874

voyages avec un seul passager ont été comptés dans le Cantal, contre 428 avec deux passagers et 35 avec trois. Un trajet a été repéré avec... douze passagers.

Top 5 des villes

Départ : Montmurat (1.210 voyages), Maurs (431), Saint-Mamet-la-Salvetat (324), Aurillac (231) et Saint-Santin-de-Maurs (122). Arrivée : Montmurat (1.299), Maurs (487), Saint-Mamet-la-Salvetat (305), Aurillac (286), Saint-Santin-de-Maurs (127).

Entre 10 et 20 minutes

Si la durée moyenne d'un voyage est de 28 minutes, la majorité d'entre eux dure entre 10 et 20 minutes (1.211 sur 2.847), soit 42,5 %. La tendance n'est pas la même au niveau national, où ces trajets courts ne représentent que 25,7 %.

100 €

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le gouvernement a mis en place une prime de 100 € pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte distance, versée via les plateformes de covoiturage reconnues, sous la forme d'un versement progressif : une première partie au premier covoiturage (25 € minimum) et le reste au dixième covoiturage, dans un délai de trois mois à compter de son premier covoiturage.

(*) Les chiffres ci-dessus, issus du Registre de preuve de covoiturage pour l'année 2022 (data.gouv.fr) ont été compilés par Nicolas Certes pour *La Montagne*. Avertissement : ces données n'offrent pas une représentation exhaustive du covoiturage en France puisqu'elles sont issues des informations communiquées par certains opérateurs.

63.000 km

ont été covoiturés en 2021, selon les chiffres du Département issus de la plateforme régionale dédiée au covoiturage Mov'ici. Cela a concerné 85.000 personnes. « Ça donne une idée, mais le covoiturage ne se limite pas à cette plateforme », estime Bruno Faure.